

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00129 Numéro SIREN : 539 300 616 Nom ou dénomination : A.V INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/011689

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/011689**
n°de gestion : **2012B00129**
n°SIREN : **539 300 616 RCS Nîmes**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 03/12/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.V INVESTISSEMENTS - Société par actions simplifiée
14 bis rue Des Gazons 30000 Nîmes -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1099290

20689



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-D B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS A.V. INVESTISSEMENTS	14 B RUE DES GAZONS
SIRET 5 3 9 3 0 0 6 1 6 0 0 0 2 3	30000 NIMES
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
A.V. INVESTISSEMENTS IMPASSE DU SQUIROU 30900 NIMES	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Immobilier	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	1 512	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SARL AUDIFIDEX ORGANISATION 10 RUE AUGUSTE 30000 NIMES Tél: 04 66 76 18 85	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 25/04/2018 Lieu NIMES
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions					e
autres que celles visées en (a),					f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

H* DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSÉS DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les ADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	37 151	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Attections d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise **SAS A.V. INVESTISSEMENTS**Néant ☐ *Adresse de l'entreprise **14 B RUE DES GAZONS****30000 NIMES**Numéro SIRET * **5 3 9 3 0 0 6 1 6 0 0 0 2 3**

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2**ACTIF**

Brut

Amortissements - Provisions

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Exercice N-1 clos le

3 1 1 2 2 0 1 6

Net

Net

		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	2 130	49
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	2 130	49
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	330 422	309 625
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	072	074	5 292	4 229
	Autres * (3)				
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	53 379	84 797
	Charges constatées d'avance *	092	094	225	
	Total II	096	098	389 318	398 651
Total général (I+II)		110	112	391 448	49

PASSIFExercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

Capital social ou individuel *		120	5 000	5 000
Ecart de réévaluation		124		
Réserve légale		126	500	500
Réserves réglementées *		130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		
Report à nouveau		134	77 642	60 335
Résultat de l'exercice		136	33 491	17 306
Provisions réglementées		140		
Total I		142	116 632	83 142
Provisions pour risques et charges		154		
Total II		156		
Emprunts et dettes assimilées		164		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166	3 268	1 513
Fournisseurs et comptes rattachés *		172	271 499	313 996
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	258 864	
Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	274 767	315 509
Total général (I + II + III)		180	391 399	398 651

REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise SAS A.V. INVESTISSEMENTS		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13 1 1 2 2 0 1 7		13 1 1 2 2 0 1 6					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	546 884		386 282				
	Production vendue	biens	215	214							
		services *	217	218				797			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222							
	Production immobilisée *			224							
	Subventions d'exploitation reçues			226							
	Autres produits			230	582		1				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	547 466		387 080				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234							
	Variation de stock (marchandises) *			236	(20 797)		3 659				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	440 822		289 212				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240							
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	32 231		27 483				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 656)		244	1 113		974				
	Rémunérations du personnel *			250	35 107		27 849				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	15 130		11 637				
	Dotations aux amortissements *			254	49						
	Dotations aux provisions			256							
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	4		(0)				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260									
Total des charges d'exploitation (II)				264	503 659		360 813				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	43 807		26 266				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280							
	Produits exceptionnels		(IV)	290							
	Charges financières		(V)	294	4 175		5 906				
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300						
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348								
Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	6 141		3 054					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	33 491		17 306				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	33 491	314					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318							
	Provisions non déductibles *			322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	6 141						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997					
Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		987							
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies A)	981		989							
	Divers ZFA (44 quaterdecies)	345		344							
	Investissements outre-mer			346							
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	39 632	354					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	39 632	372					

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.V. INVESTISSEMENTS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 130	474		476	2 130	2 130
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492	2 130	494		496	2 130	2 130

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	4 9	564		566	4 9
TOTAL		570		572	4 9	574		576	4 9

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL						596	585	597

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.V. INVESTISSEMENTS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐
---	-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 191
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SAS A.V. INVESTISSEMENTS				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois	
				1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	546 884
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	546 884
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	102
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	20 797
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	480
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	21 379
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	440 822
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	28 031
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	4 200
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	473 057
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	95 206
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	99 406
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	546 884	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Période de référence		024	01/01/2017	160	31/12/2017
Date de cessation					
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel * :				376	1
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

QUADRATUS informatique

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2018

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 5 3 9 3 0 0 6 1 6 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.V. INVESTISSEMENTS

ADRESSE (voie) 14 B RUE DES GAZONS

CODE POSTAL 30000 VILLE NIMES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MONSI Nom patronymique VIDAL Prénom(s) MICHEL ALEXANDRE

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 180366 N° Département 30 Commune COURBESSAC Pays FR

Adresse : N° 340 Voie CHEMIN DE LA CALMETTE

Code postal 30000 Commune NIMES Pays FRANCE

Titre (2) MONSI Nom patronymique AGNIEL Prénom(s) BRUNO

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 111165 N° Département 30 Commune NIMES Pays FR

Adresse : N° 6 Voie RUE DES CHASSAINES

Code postal 30000 Commune NIMES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A.V INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 14 B rue des Gazons
30000 NIMES

R.C.S. NIMES 539 300 616

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2018**

L'an deux mille dix huit et le trente juin à dix heures, les associés de la Société « A.V INVESTISSEMENTS », Société par Actions Simplifiée au capital de cinq mille euros divisé en cinq cents actions, dont le siège social est sis à NIMES (30000) 14 B rue des Gazons, immatriculée au R.C.S. de NIMES sous le numéro 539 300 616, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bruno AGNIEL, Président associé.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement deux cent
Cinquante actions numérotées de 1 à 250..... 250

Il constate que sont présents ou représentés :

Monsieur Michel VIDAL, Directeur général associé, propriétaire
De deux cent cinquante actions numérotées de 251 à 500..... 250

TOTAL : CINQ CENTS actions, ci..... 500

Le Président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Rapport de gestion du Président de la Société par Actions Simplifiée,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article 227.10 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes annuels 2017,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs pour formalités.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice.

Enfin, Monsieur Le Président déclare la discussion ouverte.

Et personne ne demandant la parole, Monsieur Le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

AB

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 33 491 (trente trois mille quatre cent quatre vingt onze) euros.

Ils constatent également, que conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent aucune somme en charge non déductible fiscalement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de 33 491 (trente trois mille quatre cent quatre vingt onze) euros de la façon suivante :

- au compte report à nouveau..... 33 491 euros

Ainsi, le montant total du compte report à nouveau est de 111 133 (cent onze mille cent trente trois) euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide qu'indépendamment du remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, le Président aura droit à une augmentation de sa rémunération à compte du mois de septembre 2017 pour porter le montant brut à 3 269.00 euros au lieu de 2 576.10 euros brut.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, la présente décision fait mention de l'absence de conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé.

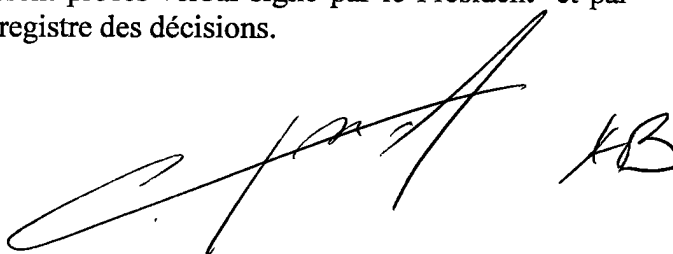
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité..

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer tout dépôt et formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et par tous les associés présents et répertorié sur le registre des décisions.

A large, stylized handwritten signature in black ink, followed by a smaller signature or stamp that appears to be 'AB'.

A.V INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 14 B rue des Gazons
30000 NIMES

R.C.S. NIMES 539 300 616

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017

Monsieur Bruno AGNIEL , associé Président de la société A.V INVESTISSEMENTS, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de Commerce, aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ET PHYSIONOMIE DE L'EXERCICE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'activité générale au cours de cet exercice clos le 31 décembre 2017 demeure satisfaisante eu égard de la situation économique actuelle. Le montant de notre chiffre d'affaires est de 547 466 (cinq centt quarante sept mille quatre cent soixante six) euros hors taxes, contre 387 080 (trois cent quatre vingt sept mille quatre vingt) euros l'année précédente.

Le montant des charges d'exploitation s'élève à 503 659 (cinq cent trois mille six cent cinquante neuf) euros, contre 360 813 (trois cent soixante mille huit cent treize) euros l'année précédente.

Le détail de ces charges est donné ci-après :

	2017	2016
- Achats de marchandises	/	/
- Variation de stock	(20797)	3659
- Achats de matières premières	440822	289212
- Autres charges externes	32231	27483
- Impôts, taxes diverses	1113	974
- rémunérations	35107	27849
- Charges sociales	15130	11637
- dot. Aux amortissements	49	/
- autres charges	4	/

Les produits d'exploitation étant de 547 466 (cinq cent quarante sept mille quatre cent soixante six) euros, il en résulte que le résultat d'exploitation est positif d'un montant de

AB

43 807 (quarante trois mille huit cent sept) euros contre 26 266 (vingt six mille deux cent soixante six) euros l'exercice précédent.

Nous poursuivons cette étude par l'examen des comptes de produits et de charges exceptionnelles :

- produits exceptionnels	/	/
- charges financières	4175	5906
- Charges exceptionnelles	/	/
- Impôts sur les bénéfices	6141	3054

Compte tenu des produits et des charges diverses exceptionnels dont nous vous avons parlés ci-dessus et du montant de l'impôt sur les bénéfices de 6 141 (six mille cent quarante et un) euros, cet exercice se solde par un montant de bénéfice net comptable de 33 491 (trente trois mille quatre cent quatre vingt onze) euros.

En outre nous vous précisons qu'aucune dépense somptuaire n'a été engagée au cours de cet exercice.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le montant du bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 33 491 (trente trois mille quatre cent quatre vingt onze) euros de la façon suivante :

- au compte report à nouveau..... 33 491 euros

Nous vous précisons également qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours de cet exercice.

ANALYSE ET COMMENTAIRES DES RESULTATS DE L'EXERCICE EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Malgré une situation économique peu encourageante, nous constatons néanmoins un maintien de l'augmentation de notre chiffre d'affaires. Il faut noter également, que la bonne maîtrise des charges d'exploitation a permis de conforter un résultat positif.

Nous espérons, pour l'exercice en cours, de maintenir une progression de notre chiffre d'affaires afin d'atteindre les objectifs fixés.

Enfin, nous vous précisons qu'il n'est intervenu aucun événement notable entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport est établi.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 232.1 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous informons que notre société n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et de développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à la loi du 12 juillet 1985, nous vous informons que la société ne possède ni filiale, ni participation.

A B

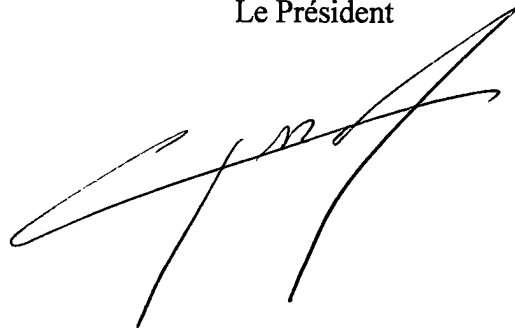
CONCLUSION

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous donner tous renseignements ou éclaircissements que vous désireriez.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a unique, abstract shape.

A.V INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 14 B rue des Gazons
300

00 NIMES

R.C.S. NIMES 539 300 616

**RESOLUTION PRISE POUR
L'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2017**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2018**

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le montant du bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 33 491 (trente trois mille quatre cent quatre vingt onze) euros de la façon suivante :

- au compte report à nouveau pour un montant de..... 33 491 euros

33 491 euros
=====

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping loops and a long horizontal stroke.

A.V INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 14 B rue des Gazons
30000 NIMES

R.C.S. NIMES 539 300 616

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit et le trente juin à dix heures, les associés de la Société « A.V INVESTISSEMENTS », Société par Actions Simplifiée au capital de cinq mille euros divisé en cinq cents actions, dont le siège social est sis à NIMES (30000) 14 B rue des Gazons, immatriculée au R.C.S. de NIMES sous le numéro 539 300 616, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bruno AGNIEL, Président associé.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement deux cent
Cinquante actions numérotées de 1 à 250..... 250

Il constate que sont présents ou représentés :

Monsieur Michel VIDAL, Directeur général associé, propriétaire
De deux cent cinquante actions numérotées de 251 à 500..... 250

TOTAL : CINQ CENTS actions, ci..... 500

Le Président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Rapport de gestion du Président de la Société par Actions Simplifiée,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article 227.10 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes annuels 2017,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs pour formalités.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice.

Enfin, Monsieur Le Président déclare la discussion ouverte.

Et personne ne demandant la parole, Monsieur Le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

AB

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 33 491 (trente trois mille quatre cent quatre vingt onze) euros.

Ils constatent également, que conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent aucune somme en charge non déductible fiscalement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de 33 491 (trente trois mille quatre cent quatre vingt onze) euros de la façon suivante :

- au compte report à nouveau..... 33 491 euros

Ainsi, le montant total du compte report à nouveau est de 111 133 (cent onze mille cent trente trois) euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide qu'indépendamment du remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, le Président aura droit à une augmentation de sa rémunération à compte du mois de septembre 2017 pour porter le montant brut à 3 269.00 euros au lieu de 2 576.10 euros brut.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, la présente décision fait mention de l'absence de conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité..

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer tout dépôt et formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et par tous les associés présents et répertorié sur le registre des décisions.



A.V INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 14 B rue des Gazons
30000 NIMES

R.C.S. NIMES 539 300 616

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017

Monsieur Bruno AGNIEL , associé Président de la société A.V INVESTISSEMENTS, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de Commerce, aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ET PHYSIONOMIE DE L'EXERCICE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'activité générale au cours de cet exercice clos le 31 décembre 2017 demeure satisfaisante eu égard de la situation économique actuelle. Le montant de notre chiffre d'affaires est de 547 466 (cinq centt quarante sept mille quatre cent soixante six) euros hors taxes, contre 387 080 (trois cent quatre vingt sept mille quatre vingt) euros l'année précédente.

Le montant des charges d'exploitation s'élève à 503 659 (cinq cent trois mille six cent cinquante neuf) euros, contre 360 813 (trois cent soixante mille huit cent treize) euros l'année précédente.

Le détail de ces charges est donné ci-après :

	2017	2016
- Achats de marchandises	/	/
- Variation de stock	(20797)	3659
- Achats de matières premières	440822	289212
- Autres charges externes	32231	27483
- Impôts, taxes diverses	1113	974
- rémunérations	35107	27849
- Charges sociales	15130	11637
- dot. Aux amortissements	49	/
- autres charges	4	/

Les produits d'exploitation étant de 547 466 (cinq cent quarante sept mille quatre cent soixante six) euros, il en résulte que le résultat d'exploitation est positif d'un montant de

AB

43 807 (quarante trois mille huit cent sept) euros contre 26 266 (vingt six mille deux cent soixante six) euros l'exercice précédent.

Nous poursuivons cette étude par l'examen des comptes de produits et de charges exceptionnelles :

- produits exceptionnels	/	/
- charges financières	4175	5906
- Charges exceptionnelles	/	/
- Impôts sur les bénéfices	6141	3054

Compte tenu des produits et des charges diverses exceptionnels dont nous vous avons parlés ci-dessus et du montant de l'impôt sur les bénéfices de 6 141 (six mille cent quarante et un) euros, cet exercice se solde par un montant de bénéfice net comptable de 33 491 (trente trois mille quatre cent quatre vingt onze) euros.

En outre nous vous précisons qu'aucune dépense somptuaire n'a été engagée au cours de cet exercice.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le montant du bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 33 491 (trente trois mille quatre cent quatre vingt onze) euros de la façon suivante :

- au compte report à nouveau..... 33 491 euros

Nous vous précisons également qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours de cet exercice.

ANALYSE ET COMMENTAIRES DES RESULTATS DE L'EXERCICE EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Malgré une situation économique peu encourageante, nous constatons néanmoins un maintien de l'augmentation de notre chiffre d'affaires. Il faut noter également, que la bonne maîtrise des charges d'exploitation a permis de conforter un résultat positif.

Nous espérons, pour l'exercice en cours, de maintenir une progression de notre chiffre d'affaires afin d'atteindre les objectifs fixés.

Enfin, nous vous précisons qu'il n'est intervenu aucun événement notable entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport est établi.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 232.1 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous informons que notre société n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et de développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à la loi du 12 juillet 1985, nous vous informons que la société ne possède ni filiale, ni participation.

AB

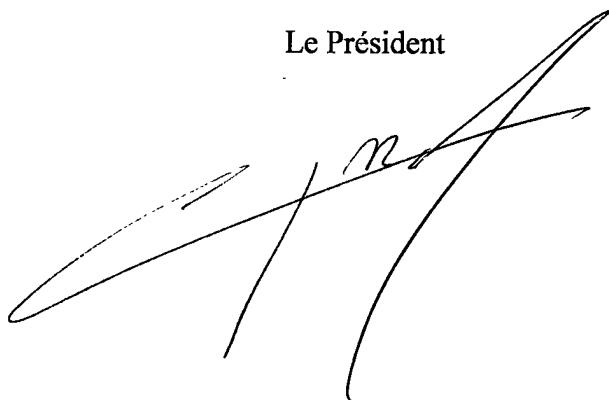
CONCLUSION

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous donner tous renseignements ou éclaircissements que vous désireriez.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping strokes, positioned below the text 'Le Président'.

A.V INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 14 B rue des Gazons
300

00 NIMES

R.C.S. NIMES 539 300 616

**RESOLUTION PRISE POUR
L'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2017**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2018**

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le montant du bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 33 491 (trente trois mille quatre cent quatre vingt onze) euros de la façon suivante :

- au compte report à nouveau pour un montant de.....	33 491 euros

	33 491 euros
	=====

**AUDIFIDEX
ORGANISATION**



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SIÈGE SOCIAL :
133, rue du Vieil Hôpital
84200 CARPENTRAS
Téléphone : 04 90 67 15 15
Télécopie : 04 90 60 44 26

10, rue Auguste
30000 NÎMES
Téléphone : 04 66 76 18 85
Télécopie : 04 66 21 48 80

Nîmes, le 19.07.2018
Réf. SIREN 539300516
ROS NÎMES

Greffe du Tribunal de Commerce
de Nîmes
12, rue Cité Faure
30000 NÎMES

Messieurs le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-inclus en deux exemplaires :

- PV AGO du 30.05.2018,
- Rapport de Gestion Annuel 2017
- Résolution prise par l'assemblée du 30.05.2018,

- ☐ pour signature
- ☐ pour règlement
- ☐ pour expédition
- ☐

1 EX. liasse fiscale et S. 2017
Critique en liquidation d'un montant de 45,48 euros,
SAS A.V. INVESTISSEMENTS

en date limite du 30.08.2018 SA AUDIFIDEX - ORGANISATION

Nous vous en souhaitons bonne réception,

Sentiments les plus distingués

Le Secrétaire

Société d'expertise comptable membre de l'Ordre
des experts-comptables de Marseille
10, rue Auguste 30000 NÎMES
Tél 04 90 67 15 15 ou 04 66 76 18 85
Fax 04 90 60 44 26 ou 04 66 21 48 80